

DRC2501 A – Droit de l'entreprise 1

Prof. Pascale Cornut St-Pierre

Automne 2024

Description du cours

Ce cours constitue une introduction au droit de l'entreprise. Il couvre la notion d'entreprise et ses conséquences sous le Code civil du Québec, le régime de publicité légale des entreprises, ainsi que les principales formes juridiques d'organisation de l'entreprise en droit québécois : l'entreprise individuelle, la société de personnes, la société par actions, la coopérative, l'organisme à but non lucratif et la fiducie. Il survole le cadre juridique applicable à différents moments clés de la vie d'une entreprise, comme sa constitution, sa gestion, sa responsabilité envers les tiers et sa dissolution. Le cours développe en outre une réflexion sur l'entreprise contemporaine organisée sous forme de groupe de sociétés et sur les défis que pose ce type d'organisation.

Objectif du cours

Ce cours vise à initier l'étudiant ou l'étudiante aux principes généraux du droit de l'entreprise et aux principales règles qui gouvernent cette matière au Québec. À l'issue du cours, l'étudiant ou l'étudiante devrait être en mesure de comprendre et d'expliquer l'importance du droit pour la structuration de l'entreprise. Plus particulièrement, il ou elle devrait pouvoir :

- comprendre les notions d'entreprise, de société, de personnalité morale et de groupe de sociétés et en discuter de façon critique ;
- reconnaître et différencier les principales formes juridiques d'entreprises, soit l'entreprise individuelle, la société de personnes, la société par actions, la coopérative, l'organisme à but non lucratif et la fiducie, et en discerner les conséquences juridiques ;
- interpréter et mobiliser les dispositions pertinentes du *Code civil du Québec*, de la *Loi sur la publicité légale des entreprises*, ainsi que des lois québécoise et canadienne sur les sociétés par actions, sur les coopératives et sur les organismes à but non lucratif ;
- analyser et comparer les droits, les responsabilités et les pouvoirs des divers acteurs qui gravitent autour de l'entreprise en fonction de la forme juridique de cette dernière, dans le contexte de la création, de la gestion et de la dissolution de l'entreprise, ainsi que de ses relations avec les tiers.

Méthode d'enseignement

L'enseignement consistera principalement en des exposés magistraux, complétés à l'occasion par des exercices pratiques en classe. Les étudiants et les étudiantes devront se préparer pour chacune des séances en effectuant au préalable les lectures obligatoires assignées.

Méthode d'évaluation

- Un examen de mi-session, préjudiciable : 30 %.
- Un examen final : 50 %.
- Une série de quiz hebdomadaires portant sur les lectures assignées : 20 %.

Les examens se dérouleront à livres ouverts, en salle de classe et sans ordinateur.

Principaux instruments de travail

- Recueil de textes jurisprudentiels et doctrinaux.
- Principales lois étudiées :
 - *Code civil du Québec*, L.R.Q., c. C-1991 ;
 - *Loi sur la publicité légale des entreprises*, L.R.Q. c. P-44.1 ;
 - *Loi sur les sociétés par actions*, L.R.Q., c. S-31.1 ;
 - *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, L.R.C. (1985) c. C-44 ;
 - *Loi sur les coopératives*, L.R.Q., c. C-67.2 ;
 - *Loi canadienne sur les coopératives*, L.C. 1998, ch. 1 ;
 - *Loi sur les compagnies* (partie III), L.R.Q., c. C-38 ;
 - *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, L.C. 2009, ch. 23.

Les étudiants et étudiantes pourront se procurer l'un des divers ouvrages existant sur le marché qui réunissent les principaux textes législatifs et réglementaires en droit des affaires (notamment aux éditions Wilson & Lafleur, Yvon Blais ou LexisNexis) ; les lois qui ne figurent pas dans ces recueils seront incluses dans le recueil de textes.